

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mars 2000 à 21 h 03, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue St-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Francine Chabot, Lucie Désilets, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Normand Héroux, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général

Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est précisément 21 h 03.

33-CE-1999-2000
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2000
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 PCP287/091 École Saint-Jean-Baptiste et école Antoine-Brossard
PCP483/092 École LeMoyné-d'Iberville
PCP046/093 École Pierre-Laporte
PCP025/094 École Guillaume-Vignal
Travaux relatifs à l'amiante - Octroi de contrat
 - 12.2 PCP022/114 École Gentilly
Réfection de la toiture/Phase II - Octroi de contrat
 - 12.3 PCP165/118 École Bel-Essor
PCP225/119 École secondaire participative

Réfection des toitures - Octroi de contrat

- 12.4 PCP278/055 École Gérard-Filion
Installation de portes coupe-feu/système d'alarme-incendie/phase 1 - Octroi de contrat
13. Affaires du Service du développement institutionnel
 14. Affaires du Service des technologies de l'information
 15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 16. Autres points
 17. Questions orales du public
 18. Parole aux commissaires
 19. Parole aux commissaires représentant les parents
 20. Ajournement ou clôture de la séance

34-CE-1999-2000

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2000

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2000 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement

35-CE-1999-2000

PCP278/091 École Saint-Jean-Baptiste et école Antoine-Brossard
PCP483/092 École LeMoynes-d'Iberville
PCP046/093 École Pierre-Laporte
PCP025/094 École Guillaume-Vignal
Travaux relatifs à l'amiante -
Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT que onze (11) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Boudrias & Légaré»;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

- QUE le contrat pour le projet PCP278/091 École Saint-Jean-Baptiste et école Antoine-Brossard, PCP483/092 École Le Moynes-D'Iberville, PCP046/093 École Pierre-Laporte et PCP025/094 École Guillaume-Vignal, travaux relatifs à l'amiante, soit accordé à la firme «Amiante Spec inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 330 344,10\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 8 mars 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

S QUE la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

36-CE-1999-2000

PCP022/114- École Gentilly - Réfection de la toiture/Phase II-
Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT que neuf (9) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que neuf (9) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Architecture Labbé & Associés inc.»;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

- S QUE** le contrat pour le projet PCP022/114 École Gentilly, réfection de toiture/ Phase II, soit accordé à la firme «Les entreprises Cloutier & Gagnon», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 142 652,85\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 24 février 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;
- S QUE** la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

37-CE-1999-2000
PCP165/118 École
Bel-Essor
PCP225/119 École
secondaire partici-
pative - Réfection
des toitures - Octroi
de contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT que quinze (15) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que huit (8) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Leclerc + Associés»;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Quintal :

- S QUE** le contrat pour les projets PCP165/118 École Bel-Essor et PCP225/119 École secondaire participative, réfection des toitures, soit accordé à la firme «Couvreur Verdun inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 67 669,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 15 mars 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;
- S QUE** la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

38-CE-1999-2000
PCP278/055 École
Gérard-Filion
Installation de portes
coupe-feu/système
d'alarme-incendie/
phase 1 - Octroi de
contrat

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 106-CC-1999, la Commission scolaire Marie-Victorin approuvait les projets à caractère physique pour l'année 1999-2000;

CONSIDÉRANT que huit (8) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Architecture Labbé & Associés»;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland :

- S QUE** le contrat pour le projet PCP278/055 École Gérard-Filion, installation portes coupe-feu/système d'alarme-incendie/Phase I, soit accordé à la firme «Construction Jeanielle inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 238 561,85\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 15 mars 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;
- S QUE** la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources

matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

39-CE-1999-2000
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 21 h 13 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Rolland Descheneaux
